



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

### SÉANCE ORDINAIRE

**DATE :** Mardi 15 février 2022  
**HEURE :** 19 h 30  
**LIEU :** Vidéoconférence ZOOM – Diffusée en direct sur YouTube

**Sont présents :** BEAUREGARD Sylvie, mairesse de Cowansville  
BELLEFROID Martin, maire de Pike River  
BENOÎT Robert, maire de Sutton  
BOULIANNE Jean-Yves, représentant de Farnham  
BURCOMBE Richard, maire de Lac-Brome  
DAGENAIS Lucie, mairesse de Frelighsburg  
DIONNE-RAYMOND Sylvie, mairesse d'East Farnham  
DUBOIS Claude, maire de la Ville de Bedford  
GRAVEL Guy, maire d'Abercorn  
JANECEK Pierre, maire de Dunham  
MARTEL Dominique, mairesse de Saint-Ignace-de-Stanbridge  
MILLER William, maire de Brome  
NEIL Steven, maire de Brigham  
PHOENIX Laurent, maire de Sainte-Sabine  
RIOUX Gilles, maire de Stanbridge Station  
ROSETTI Caroline, mairesse de Saint-Armand  
ST-JEAN Gilles, maire du Canton de Bedford  
TÉTREAUULT Daniel, maire de Notre-Dame-de-Stanbridge et préfet suppléant  
VAILLANCOURT Denis, maire de Bolton-Ouest  
VAUGHAN Greg, maire de Stanbridge East  
VILLENEUVE Louis, maire de Bromont

**Formant quorum** sous la présidence de monsieur Patrick Melchior, préfet et maire de Farnham.

**Sont également présents :** messieurs Robert Desmarais, directeur général et greffier-trésorier, Francis Dorion, directeur général adjoint, mesdames Nathalie Grimard, directrice du service de la gestion du territoire, ainsi que le greffier M<sup>e</sup> David Legrand, agissant aux présentes à titre de secrétaire d'assemblée.

**Sont présentes une partie de la séance :** mesdames Oriana Familiar, coordonnatrice du service de gestion environnementale et Élyse Cardinal, conseillère en relève agricole du CLD et agente de maillage ARTERRE.

Les journalistes Marie-Ève Martel et Claude Hébert sont également présents en mode écoute.

### ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Première période de questions du public
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 18 janvier 2022
4. Actualités du CLD
  - 4.1. Compte-rendu des travaux de l'ARTERRE, service de maillage axé sur l'accompagnement et le jumelage entre aspirants agriculteurs et propriétaires par Élyse Cardinal, conseillère en relève agricole au CLD
  - 4.2. Mise à jour du Rendez-vous économique Brome-Missisquoi
  - 4.3. Accès à certains documents du CLD
  - 4.4. Le point sur FLI d'urgence : Aide aux PME et traitement des demandes
  - 4.5. Autorisation de signature de l'Avenant 14 au contrat de prêt conclu dans le cadre du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (Enveloppe supplémentaire de 700 000 \$)
  - 4.6. Autorisation d'un paiement au CLD dans le cadre de l'avenant 14 du FLI d'urgence
5. COVID-19 : État de la situation au 15 février 2022
  - 5.1. Distribution des tests de dépistage rapide de la COVID-19 à la MRC et auprès des municipalités locales
6. Rapport du comité de gestion des matières résiduelles du 10 février 2022
  - 6.1. Demande d'appui d'Écotri Désourdy inc. à la MRC Brome-Missisquoi concernant l'implantation d'un centre de tri de résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) à Bromont
7. Demande d'appui de Transport Désourdy inc. à la MRC Brome-Missisquoi concernant un projet-pilote de tri à la source sur les chantiers de construction, rénovation et démolition à Bromont
8. Autorisation de signature de l'addenda 1 à l'Entente intermunicipale concernant la gestion, la réception et la valorisation des matières de l'Écocentre régional Brome-Missisquoi et la réception et la valorisation des matières des autres écocentres avec la RIGMRBM
9. Projet de centre de tri de CRD à la RIGMRBM : intention d'appui de la MRC
10. Dépôt d'un 2<sup>e</sup> projet de Règlement 02-0122 concernant l'organisation du transport collectif et du transport adapté de personnes dans la MRC Brome-Missisquoi
11. Dépôt du Règlement 01-0122 répartissant les quotes-parts 2022 entre les municipalités corrigé et de ses procès-verbaux de correction



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

12. Rapport du comité consultatif d'aménagement du 9 février 2022
  - 12.1. Modification Schéma 05-0921 : Agrandissement de l'affectation « Site d'enfouissement régional » - Cowansville et Dunham – Formation d'une commission pour la consultation publique
  - 12.2. Demande d'avis CPTAQ – Dossier 434338 à Sutton
  - 12.3. Nomination des membres agriculteurs pour le comité consultatif agricole
  - 12.4. Nomination d'un troisième représentant et d'un substitut dans le cadre de la Commission conjointe en aménagement des MRC Brome-Missisquoi et de La Haute-Yamaska
  - 12.5. Certificats de conformité
    - 12.5.1 Certificat de conformité – Résolution 2022-01-014 – Ville de Sutton
13. Certificats de conformité hors comité consultatif d'aménagement
  - 13.1. Certificat de conformité – Règlement 153-22-21 modifiant le règlement de zonage 153 – Municipalité de Stanbridge Station
14. Rapport de la séance ordinaire du comité administratif du 2 février 2022
  - 14.1. Demande de dérogation à la politique d'investissement commune FLI/FLS
  - 14.2. Demande de modification à la politique d'investissement commune FLI/FLS
  - 14.3. Avis de motion et présentation du projet de Règlement 03-0222 édictant le code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC Brome-Missisquoi
  - 14.4. Desserte de la SQ
15. Compte-rendu verbal du rapport du comité consultatif pour les services de santé de Brome-Missisquoi du 14 février 2022
  - 15.1. Recommandation au conseil : Transfert du territoire de Bromont dans le RLS la Pommeraie pour les services de santé
16. Changement de niveau de service à la Villa des Rivières à Bedford : demande d'un moratoire
17. Rapport du comité de sécurité publique du 27 janvier 2022
  - 17.1. Renouvellement de l'entente pour les services policiers : discussion en cours
  - 17.2. Rapports d'activités août-septembre et octobre-novembre
  - 17.3. Coûts des municipalités pour les services de la Sûreté du Québec en 2022
  - 17.4. Avancement du projet du nouveau poste de police
18. Projet de pôle universitaire à Granby : demande d'appui de la MRC
19. Dépenses supplémentaires à autoriser par le conseil
20. Calendrier des réunions des comités de la MRC pour le mois de février et de mars 2022
21. Correspondance
  - 21.1. CMQ : Audit de conformité – Transmission du rapport financier
  - 21.2. UPAC : Prévention – Séance de sensibilisation
  - 21.3. Municipalité de Frelighsburg – Soutien au projet de création de nouvelles places subventionnées en services de garde éducatifs à l'enfance
  - 21.4. CMQ : Audiences publiques de la CMQ sur la demande de changement de nom de la région administrative de l'Estrie
22. Questions diverses
23. Deuxième période de questions du public
24. Levée de la séance

64-0222

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE  
APPUYÉ PAR PIERRE JANECEK  
ET RÉSOLU :**

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le sujet « Questions diverses » ouvert et en présentant les points 4 à 4.6 selon l'ordre suivant :

4. Actualités du CLD
  - 4.1. Compte-rendu des travaux de l'ARTERRE, service de maillage axé sur l'accompagnement et le jumelage entre aspirants agriculteurs et propriétaires par Élyse Cardinal, conseillère en relève agricole au CLD
  - 4.2. Mise à jour du Rendez-vous économique Brome-Missisquoi
  - 4.3. Le point sur FLI d'urgence : Aide aux PME et traitement des demandes
  - 4.4. Accès à certains documents du CLD
  - 4.5. Autorisation de signature de l'Avenant 14 au contrat de prêt conclu dans le cadre du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (enveloppe supplémentaire de 700 000 \$)
  - 4.6. Autorisation d'un paiement au CLD dans le cadre de l'avenant 14 du FLI d'urgence

**ADOPTÉ**

### PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question n'a été soumise à l'attention du conseil des maires.



N° de résolution  
ou annotation

65-0222

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 JANVIER 2022

**IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE DUBOIS  
APPUYÉ PAR LUCIE DAGENAIS  
ET RÉSOLU :**

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 janvier 2022 tel que rédigé.

**ADOPTÉ**

### ACTUALITÉS DU CLD

#### COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DE L'ARTERRE, SERVICE DE MAILLAGE AXÉ SUR L'ACCOMPAGNEMENT ET LE JUMELAGE ENTRE ASPIRANTS AGRICULTEURS ET PROPRIÉTAIRES PAR ÉLYSE CARDINAL, CONSEILLÈRE EN RELÈVE AGRICOLE

Madame Élyse Cardinal, conseillère en relève agricole du CLD et agente de maillage ARTERRE fait le compte-rendu des travaux du projet de l'ARTERRE. Ce projet consiste à accompagner des agriculteurs, aspirants agriculteurs et propriétaires de terres dans un processus de maillage, afin de donner accès aux terres agricoles. Notamment, à ce jour, dans Brome-Missisquoi, 62 visites de jumelage ont été effectuées, 7 nouvelles entreprises ont vu le jour et 10 jumelages ont été effectués. De même, la valorisation de 98 hectares de terres a été effectuée.

#### MISE À JOUR DU RENDEZ-VOUS ÉCONOMIQUE BROME-MISSISQUOI

Monsieur Beauchamp fait une mise à jour du *Rendez-vous économique Brome-Missisquoi*. Il informe les membres du conseil que l'événement se déroulera le 2 mai 2022 en après-midi au Château Bromont.

#### FLI D'URGENCE : AIDE AUX PME ET TRAITEMENT DES DEMANDES

Monsieur Beauchamp fait le point sur le Fonds local d'investissement (FLI) d'urgence. Notamment, dans le cadre du volet *Aide aux entreprises en régions en alerte maximale* (AERAM) et du *programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises* (PAUPME), la MRC a reçu cumulativement 5 millions de dollars du MEI que le CLD a investi, en prêts ou en subventions, pour aider des dizaines d'entreprises.

#### ACCÈS À CERTAINS DOCUMENTS DU CLD

M<sup>e</sup> Legrand informe les membres du conseil qu'ils auront accès mensuellement à certains documents du CLD via le Box.

#### AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT 14 AU CONTRAT DE PRÊT CONCLU DANS LE CADRE DU PROGRAMME AIDE D'URGENCE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (ENVELOPPE SUPPLÉMENTAIRE DE 700 000 \$)

**CONSIDÉRANT** que le 16 avril 2020, le gouvernement du Québec et la MRC ont signé un contrat de prêt pour l'établissement de la mesure spécifique d'appui aux entreprises touchées par la pandémie de la COVID-19, le programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

**CONSIDÉRANT** que ce contrat de prêt précise les modalités du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et les modalités de remboursement du prêt consenti à la MRC par le gouvernement du Québec;

**CONSIDÉRANT** que le 1<sup>er</sup> octobre 2020, le gouvernement du Québec a autorisé des modifications aux normes et modalités du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises afin de permettre l'octroi de contributions non remboursables aux entreprises situées dans les zones en alerte maximale (zones rouges) déterminées par le gouvernement du Québec depuis le 30 septembre 2020 et dont la fermeture a été ordonnée afin de protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19, ces modifications ayant été confirmées dans un avenant au contrat de prêt;

66-0222



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

**CONSIDÉRANT** que le 8 décembre 2020, le gouvernement du Québec a autorisé des modifications aux normes et modalités du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, ces modifications ayant été confirmées dans un avenant au contrat de prêt;

**CONSIDÉRANT** que le 12 janvier 2021, le gouvernement du Québec a autorisé des modifications aux normes et modalités du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, ces modifications ayant été confirmées dans un avenant au contrat de prêt;

**CONSIDÉRANT** que le 2 juin 2020, le gouvernement du Québec a autorisé une enveloppe additionnelle de 100 000 000 \$ dans le cadre du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

**CONSIDÉRANT** que le 8 décembre 2020, le gouvernement du Québec a autorisé une nouvelle enveloppe additionnelle de 50 000 000 \$ dans le cadre du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

**CONSIDÉRANT** que le 12 janvier 2021, le gouvernement du Québec a autorisé une nouvelle enveloppe additionnelle de 225 000 000 \$ dans le cadre du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

**CONSIDÉRANT** que les conditions et modalités d'octroi d'un prêt additionnel aux municipalités régionales de comté et aux villes ont été autorisées le 2 juin 2020 et modifiées le 8 décembre 2020;

**CONSIDÉRANT** que la MRC a reçu plusieurs montants additionnels depuis le lancement du programme, lesquels ont été confirmés dans divers avenants au contrat de prêt;

**CONSIDÉRANT** que la MRC est admissible à un montant additionnel de 700 000 \$;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'apporter des modifications aux articles 1 et 2 du contrat de prêt pour tenir compte de ce montant additionnel octroyé à la MRC;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE  
APPUYÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD  
ET RÉSOLU :**

D'autoriser la signature de l'*Avenant 14 au contrat de prêt conclu dans le cadre du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises* par le préfet, monsieur Patrick Melchior.

**ADOPTÉ**

67-0222

### **AUTORISATION D'UN PAIEMENT AU CLD DANS LE CADRE DE L'AVENANT 14 DU FLI D'URGENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX  
APPUYÉ PAR CLAUDE DUBOIS  
ET RÉSOLU :**

D'autoriser le versement d'une somme de 700 000 \$ au CLD de Brome-Missisquoi dans le cadre de l'*Avenant 14 au contrat de prêt conclu dans le cadre du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises*, conditionnellement à la réception de ladite somme par la MRC.

D'autoriser le CLD de Brome-Missisquoi à conserver 3 % sur cette somme de 700 000 \$ à titre de frais de gestion, soit 21 000 \$.

**ADOPTÉ**

*Je, greffier-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.*



N° de résolution  
ou annotation

68-0222

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

### COVID-19 : ÉTAT DE LA SITUATION AU 15 FÉVRIER 2022

Monsieur Desmarais présente l'état de la situation de la COVID-19 au 15 février 2022. Notamment, les hospitalisations sont passées de 150 à 95 au cours des deux dernières semaines en Estrie.

### DISTRIBUTION DES TESTS DE DÉPISTAGE RAPIDE DE LA COVID-19 À LA MRC ET AUPRÈS DES MUNICIPALITÉS LOCALES

Monsieur Desmarais informe les membres du conseil que les municipalités locales ont reçu de la MRC des tests de dépistage COVID-19, le tout, selon une formule de distribution déterminée par le comité administratif. Ces tests proviennent du MAMH pour les besoins des services municipaux.

### RAPPORT DU COMITÉ DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU 10 FÉVRIER 2022

Madame Familiar présente le rapport du comité de gestion des matières résiduelles, lequel s'est tenu le 10 février 2022.

### DEMANDE D'APPUI D'ÉCOTRI DÉSORUDY INC. À LA MRC BROME-MISSISQUOI CONCERNANT L'IMPLANTATION D'UN CENTRE DE TRI DE RÉSIDUS DE CONSTRUCTION, RÉNOVATION ET DÉMOLITION (CRD) À BROMONT

**CONSIDÉRANT** qu'Écotri Désourdy sollicite l'appui de la MRC concernant l'implantation d'un centre de tri de résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) sur leur site, situé au 1479, route Pierre-Laporte à Bromont;

**CONSIDÉRANT** que la génération des résidus de CRD est en augmentation constante due à l'attractivité de Brome-Missisquoi tant pour l'implantation de nouveaux résidents que de nouvelles entreprises;

**CONSIDÉRANT** que les régions limitrophes à la MRC Brome-Missisquoi sont aussi en plein essor et qu'elles génèrent aussi un nombre de résidus de CRD croissant;

**CONSIDÉRANT** que la MRC a peu de données concernant les matières résiduelles en provenance des industries, commerces et institutions (ICI), ce qui a pour impact de sous-estimer la génération réelle des matières issues de ces secteurs;

**CONSIDÉRANT** que les résidus de CRD sont majoritairement enfouis et qu'ils contribuent à diminuer la performance de valorisation territoriale de la MRC, en 2019, la MRC étant la 2<sup>e</sup> plus grande génératrice de résidus de CRD enfouis au Québec (kg/habitant/an) selon les dernières données du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC);

**CONSIDÉRANT** qu'au cours des prochaines années une éventuelle surcharge ou pénalité sera attribuable aux résidus de CRD non triés qui seront acheminés directement à l'élimination, sans avoir été préalablement triés dans un centre de tri reconnu, et ce, en conformité avec la « Stratégie de valorisation de la matière organique »;

**CONSIDÉRANT** que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), dans son rapport 364 « L'état des lieux et la gestion des résidus ultimes », déposé en janvier 2022, constate que « la performance du Québec depuis 2015 a régressé pour chacun des objectifs inscrits au Plan d'action 2011-2015 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, à l'exception du taux de recyclage de la matière organique »;

**CONSIDÉRANT** que la valorisation des résidus de CRD doit être adressée davantage dans le cadre du nouveau Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR), actuellement en cours de rédaction, afin d'atteindre les objectifs gouvernementaux;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

**CONSIDÉRANT** que le projet présenté est en lien avec les activités de Transport Désourdy qui loue déjà des conteneurs aux entrepreneurs dans le domaine de la construction dans Brome-Missisquoi et dans les territoires limitrophes;

**CONSIDÉRANT** qu'Écotri Désourdy prévoit de poursuivre ledit projet au cours des prochaines années, en commençant par la construction du centre de tri en 2022;

**CONSIDÉRANT** qu'Écotri Désourdy a déjà entamé de nombreuses démarches dans ce sens et prévoit plusieurs projets gravitant autour de ce centre de tri, dont un projet-pilote de tri à la source directement sur les chantiers;

**CONSIDÉRANT** que le projet présenté par Écotri Désourdy représente l'une des solutions de valorisation des résidus de CRD potentielles pour le territoire de Brome-Missisquoi, mais également pour les territoires adjacents;

**CONSIDÉRANT** qu'Écotri Désourdy souhaite faire une demande de subvention au volet 3 du « Programme de soutien à la modernisation et au développement des centres de tri », par RECYC-QUÉBEC, qui vise à soutenir le développement de nouvelles capacités de tri de matières non prises en charge par des installations québécoises existantes, ciblant notamment les résidus de CRD;

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Bromont a donné son appui pour ce projet, lors de son conseil municipal le 7 février 2022, via la résolution 2022-02-086;

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Bromont accueillera l'une des deux premières zones d'innovation annoncées le 3 février dernier par le Gouvernement provincial et que le projet se situera à proximité de cet écosystème d'innovation, qui entraînera des investissements importants et du développement pour toute la région ;

**CONSIDÉRANT** que le Groupe Désourdy contribue déjà à la Symbiose Brome-Missisquoi en travaillant à trouver des débouchés pour le but de limiter l'enfouissement de ces matières, entre autres, via un projet de démantèlement et de réemploi avec l'OBNL Pleins Rayons;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR DENIS VAILLANCOURT  
APPUYÉ PAR ROBERT BENOÎT  
ET RÉSOLU :**

D'appuyer la demande d'Écotri Désourdy pour le développement d'un centre de tri de CRD sur son site à Bromont.

D'autoriser le personnel de la MRC, à partager des renseignements en lien avec les résidus CRD avec Écotri Désourdy afin de contribuer au déploiement du projet, et ce, selon les données disponibles, les compétences et les capacités de la MRC.

D'autoriser le personnel de la MRC à collaborer avec Écotri Désourdy, en considérant, entre autres, les propositions et recommandations issues des travaux et de l'expérience de ces derniers en vue de bonifier les pratiques en gestion intégrée des CRD sur le territoire et voir à leur intégration dans le PGMR, s'il y a lieu.

De demander à Écotri Désourdy de fournir à la MRC certaines données, dont les tonnages acheminés au centre de tri, ainsi que les tonnages valorisés.

De demander à Écotri Désourdy d'inclure dans son projet des flux en provenance des MRC limitrophes, puisqu'il y a un potentiel d'aller récupérer des résidus CRD à proximité, et ce, sans limitation au territoire géographique de Brome-Missisquoi.

De demander à Écotri Désourdy de s'engager à acheminer les résidus non valorisables de son centre de tri de CRD et destinés à l'enfouissement à la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi (RIGMRBM).

De demander à Écotri Désourdy, qu'advenant le cas où la RIGMRBM aille de l'avant avec son projet de construction d'un centre de tri de CRD, de collaborer avec celle-ci.

**ADOPTÉ**



N° de résolution  
ou annotation

69-0222

**Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**DEMANDE D'APPUI DE TRANSPORT DÉSORDY INC. À LA MRC BROME-MISSISQUOI  
CONCERNANT UN PROJET-PILOTE DE TRI À LA SOURCE SUR LES CHANTIERS DE  
CONSTRUCTION, RÉNOVATION ET DÉMOLITION À BROMONT**

**CONSIDÉRANT** que Transport Désourdy sollicite l'appui et la participation de la MRC concernant le projet-pilote de tri à la source des résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) sur le territoire de la ville de Bromont;

**CONSIDÉRANT** que la génération des résidus de CRD est en augmentation et que ceux-ci sont majoritairement enfouis et qu'ils contribuent à diminuer la performance territoriale de la MRC;

**CONSIDÉRANT** qu'une solution innovante est le tri des résidus de CRD, avec l'aide d'équipements développés spécifiquement dans le cadre de ce projet, directement sur des chantiers résidentiels, commerciaux et institutionnels;

**CONSIDÉRANT** que les résidus de CRD doivent être adressés davantage dans le nouveau Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR), actuellement en cours de rédaction, afin d'atteindre les objectifs gouvernementaux;

**CONSIDÉRANT** que Transport Désourdy loue déjà des conteneurs aux entrepreneurs dans le domaine de la construction sur le territoire;

**CONSIDÉRANT** que Transport Désourdy prévoit déployer le projet-pilote entre avril et novembre 2022;

**CONSIDÉRANT** que Transport Désourdy souhaite faire une demande de subvention au volet 1 du « Programme de soutien au développement des débouchés et d'innovations technologiques pour le traitement de matières résiduelles au Québec » par RECYC-QUÉBEC ainsi qu'au volet 1 du « Programme Innovation » par Investissement Québec;

**CONSIDÉRANT** que plusieurs partenaires sont déjà impliqués dans ce projet : Ville de Bromont et le Centre d'études et de recherches intersectorielles en économie circulaire (CERIEC);

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Bromont a donné son appui pour ce projet, lors de son conseil municipal le 7 février 2022, via la résolution 2022-02-086;

**CONSIDÉRANT** que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), dans son rapport 364 « L'état des lieux et la gestion des résidus ultimes », en janvier 2022, constate que « la performance du Québec depuis 2015 a régressé pour chacun des objectifs inscrits au Plan d'action 2011-2015 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, à l'exception du taux de recyclage de la matière organique »;

**CONSIDÉRANT** que le (BAPE), dans son rapport 364 « L'état des lieux et la gestion des résidus ultimes », en janvier 2022, constate que « bien qu'ils se trouvent au sommet de la hiérarchie des 3RV-E, la réduction à la source et le réemploi occupaient une place secondaire dans les mesures gouvernementales jusqu'à maintenant »;

**CONSIDÉRANT** que ce type de projet est inexistant sur le territoire et qu'il est d'intérêt pour la MRC de le suivre de près notamment pour évaluer les conditions de sa reproductibilité ailleurs dans Brome-Missisquoi;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE DIONNE-RAYMOND  
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID  
ET RÉSOLU :**

D'appuyer la demande de Transport Désourdy pour le déploiement de son projet de tri à la source des résidus CRD sur les chantiers.



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

D'autoriser le personnel de la MRC, à partager des renseignements en lien avec les résidus de CRD avec Transport Désourdy afin de contribuer au déploiement du projet, et ce, selon les données disponibles, les compétences et les capacités de la MRC.

D'autoriser le personnel de la MRC à participer à la table de travail avec le Centre d'études et de recherches intersectorielles en économie circulaire (CERIEC), la Ville de Bromont et certains autres acteurs concernés.

D'analyser, suite à la réception du rapport de Transport Désourdy, les propositions et recommandations issues du projet-pilote en vue d'évaluer les conditions de sa reproductibilité ailleurs dans Brome-Missisquoi, s'il y a lieu d'être.

De demander à Transport Désourdy de fournir à la MRC toutes données et informations issues du projet-pilote qui pourraient bonifier les réflexions et la mise en place d'actions à l'échelle régionale.

**ADOPTÉ**

70-0222

### **AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ADDENDA 1 À L'ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT LA GESTION, LA RÉCEPTION ET LA VALORISATION DES MATIÈRES DE L'ÉCOCENTRE RÉGIONAL BROME-MISSISQUOI ET LA RÉCEPTION ET LA VALORISATION DES MATIÈRES DES AUTRES ÉCOCENTRES AVEC LA RIGMRBM**

**CONSIDÉRANT** qu'en janvier 2020 les parties ont conclu l'*Entente intermunicipale concernant la gestion, la réception et la valorisation des matières de l'écocentre régional Brome-Missisquoi et la réception et la valorisation des matières des autres écocentres* (ci-après l'« Entente ») en vue de confier la responsabilité à la RÉGIE d'assurer la gestion, la réception, et la valorisation de l'Écocentre régional Brome-Missisquoi, et la réception et la valorisation des matières des autres écocentres et des RDD non conformes, d'assurer la disposition des autres matières provenant de l'Écocentre régional Brome-Missisquoi et des 5 autres écocentres situés sur le territoire des villes de Bedford, Bromont, Farnham, Lac-Brome et Sutton et d'assurer la valorisation des RDD et matières visées, pour l'ensemble du territoire de la MRC Brome-Missisquoi;

**CONSIDÉRANT** que l'Écocentre régional Brome-Missisquoi est situé sur le site de la RÉGIE et que depuis la conclusion de l'entente, celle-ci en assure la pleine gestion;

**CONSIDÉRANT** l'augmentation du besoin des citoyens de la MRC Brome-Missisquoi et le caractère évolutif du projet;

**CONSIDÉRANT** qu'après près de deux (2) ans d'opération il y a lieu d'adapter certains éléments de l'entente initiale afin de procéder à la bonification de certaines infrastructures et services;

**CONSIDÉRANT** que l'article 12.1 de l'entente intermunicipale permet sa modification par un instrument écrit dûment signé et accepté par le conseil et/ou l'instance appropriée des parties.

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LUCIE DAGENAI  
APPUYÉ PAR GUY GRAVEL  
ET RÉSOLU :**

D'autoriser la signature de l'addenda 1 à l'*Entente intermunicipale concernant la gestion, la réception et la valorisation des matières de l'Écocentre régional Brome-Missisquoi et la réception et la valorisation des matières des autres écocentres* par monsieur Patrick Melchior, préfet de la MRC et par monsieur Robert Desmarais, directeur général de la MRC.

**ADOPTÉ**

*Je, greffier-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.*





N° de résolution  
ou annotation

71-0222

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

### **PROJET DE CENTRE DE TRI DE CRD À LA RIGMRBM : INTENTION D'APPUI DE LA MRC**

**CONSIDÉRANT** que la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelle de Brome-Missisquoi (RIGMRBM) étudie actuellement la possibilité d'implanter, sur sa propriété, un projet de centre de tri pour les résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) en vue d'optimiser leur valorisation;

**CONSIDÉRANT** que la génération des résidus de CRD est en augmentation constante due à l'attractivité de Brome-Missisquoi tant pour l'implantation de nouveaux résidents que de nouvelles entreprises;

**CONSIDÉRANT** que les régions limitrophes à la MRC Brome-Missisquoi sont aussi en plein essor et qu'elles génèrent aussi un nombre de résidus CRD croissant;

**CONSIDÉRANT** que les résidus de CRD sont majoritairement enfouis et qu'ils contribuent à diminuer la performance de valorisation territoriale de la MRC, en 2019, la MRC étant la 2<sup>e</sup> plus grande génératrice de résidus de CRD enfouis au Québec (kg/habitant/an) selon les dernières données du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques (MELCC);

**CONSIDÉRANT** qu'au cours des prochaines années une éventuelle surcharge ou pénalité sera attribuable aux résidus de CRD non triés qui seront acheminés directement à l'élimination, sans avoir été préalablement triés dans un centre de tri reconnu, et ce, en conformité avec la « Stratégie de valorisation de la matière organique »;

**CONSIDÉRANT** que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), dans son rapport 364 « L'état des lieux et la gestion des résidus ultimes », déposé en janvier 2022, constate que « la performance du Québec depuis 2015 a régressé pour chacun des objectifs inscrits au Plan d'action 2011-2015 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, à l'exception du taux de recyclage de la matière organique »;

**CONSIDÉRANT** que le projet en cours de développement par la RIGMRBM pourrait s'avérer être l'une des solutions de valorisation des résidus de CRD potentielle pour le territoire de Brome-Missisquoi, mais également pour les territoires adjacents;

**CONSIDÉRANT** que la MRC doit adresser davantage la valorisation des résidus de CRD dans le cadre du nouveau Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR), actuellement en cours de rédaction, afin d'atteindre les objectifs gouvernementaux;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID  
APPUYÉ PAR DANIEL TÉTREAU  
ET RÉSOLU :**

D'indiquer à la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelle de Brome-Missisquoi (RIGMRBM) qu'advenant que cette dernière souhaite aller de l'avant avec son projet de centre de tri des résidus de CRD, que le conseil des maires se réserve le droit de l'appuyer suivant une présentation de ce dernier.

D'indiquer à la RIGMRBM que la MRC encourage la collaboration entre les divers acteurs actifs sur le territoire dans le déploiement des divers projets afin d'optimiser les efforts de valorisation des résidus de CRD.

D'autoriser le personnel de la MRC, à partager des renseignements en lien avec les résidus CRD avec la RIGMRBM afin de contribuer au déploiement du projet, et ce, selon les données disponibles, les compétences et les capacités de la MRC.

De demander à la RIGMRBM d'inclure dans son projet des flux de matières en provenance des MRC limitrophes, puisqu'il y a un potentiel d'aller récupérer des résidus CRD à proximité, et ce, sans limitation au territoire géographique de Brome-Missisquoi.

D'indiquer à la RIGMRBM qu'elle souhaite être tenue au courant de l'état d'avancement du projet au fil du temps.

**ADOPTÉ**



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

### **DÉPÔT D'UN 2<sup>E</sup> PROJET DE RÈGLEMENT 02-0122 CONCERNANT L'ORGANISATION DU TRANSPORT COLLECTIF ET DU TRANSPORT ADAPTÉ DE PERSONNES DANS LA MRC BROME-MISSISQUOI**

Madame Lucie Dagenais dépose avec dispense de lecture un 2<sup>e</sup> projet de *Règlement 02-0122 concernant l'organisation du transport collectif et du transport adapté de personnes dans la MRC Brome-Missisquoi*. Un premier projet de règlement 02-0122 a été déposé au conseil du 18 janvier 2022, de même qu'un avis de motion. Ce projet est mis à la disposition du public sur le site internet de la MRC.

### **DÉPÔT DU RÈGLEMENT 01-0122 RÉPARTISSANT LES QUOTES-PARTS 2022 ENTRE LES MUNICIPALITÉS CORRIGÉ ET DE SES PROCÈS-VERBAUX DE CORRECTION**

Conformément à l'article 202.1 du *Code municipal*, le greffier-trésorier de la MRC, monsieur Robert Desmarais, procède au dépôt du *Règlement 01-0122 répartissant les quotes-parts 2022 entre les municipalités corrigé et de ses procès-verbaux de correction* du 28 janvier et du 15 février 2022.

### **RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'AMÉNAGEMENT DU 9 FÉVRIER 2022**

Madame Grimard présente le rapport du comité consultatif d'aménagement, lequel s'est tenu le 9 février 2022.

72-0222

### **MODIFICATION SCHÉMA 05-0921 : AGRANDISSEMENT DE L'AFFECTATION « SITE D'ENFOUISSEMENT RÉGIONAL » - COWANVILLE ET DUNHAM – FORMATION D'UNE COMMISSION POUR LA CONSULTATION PUBLIQUE**

**CONSIDÉRANT** qu'une assemblée publique doit être tenue en lien avec le Règlement 05-0921 (*Agrandissement de l'affectation site d'enfouissement régional*);

**CONSIDÉRANT** que dans le contexte de la COVID-19, l'assemblée publique doit habituellement être remplacée par une période de consultation écrite de quinze (15) jours annoncée par avis public;

**CONSIDÉRANT** qu'en fonction du calendrier de déconfinement annoncé par le gouvernement du Québec, les règles pourraient évoluer rapidement d'ici à la consultation publique;

**CONSIDÉRANT** que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit la formation d'une commission par le conseil pour tenir les assemblées publiques;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE  
APPUYÉ PAR CAROLINE ROSETTI  
ET RÉSOLU :**

De former une commission constituée des maires du comité d'aménagement pour la consultation.

Que cette consultation se tienne en fonction des règles de santé publique applicable lors de sa tenue.

Que les citoyens adressent leurs commentaires à cette commission à l'attention de monsieur Nacim Khennache, par courriel ([nkhennache@mrcbm.qc.ca](mailto:nkhennache@mrcbm.qc.ca)) ou par la poste, au centre administratif de la MRC, le cas échéant, si la consultation est écrite.

**ADOPTÉ**

73-0222

### **DEMANDE D'AVIS CPTAQ – DOSSIER 434338 À SUTTON**

**CONSIDÉRANT** que la CPTAQ a transmis le 26 janvier 2022 une demande à la MRC pour avis de conformité dans le dossier 434338 sur le territoire de la ville de Sutton visant l'exclusion du lot 5 904 533 du domaine public (chemin Dufur) par l'aliénation en faveur du propriétaire du lot 5 094 535;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

**CONSIDÉRANT** que le chemin Dufur a été dévié de son emprise actuelle au fil du temps et que la rénovation cadastrale a localisé l'ancien lot 109-P, soit le nouveau lot rénové 5 094 533, en se basant sur la position actuelle du chemin Dufur et non l'ancienne emprise;

**CONSIDÉRANT** que la localisation erronée du lot 109-P lors de la rénovation cadastrale a eu pour effet d'empiéter sur le lot 5 094 535 et de créer un préjudice aux propriétaires du lot 5 094 535;

**CONSIDÉRANT** que la superficie de 909,35 mètres carrés du lot 5 904 533 sera ajoutée à la superficie de 10 173 mètres carrés du lot 5 094 535;

**CONSIDÉRANT** que le conseil de la Ville de Sutton a appuyé la demande par la résolution 2021-04-145;

**CONSIDÉRANT** que la demande n'engendrera pas d'impacts supplémentaires sur le milieu agricole;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE JANECEK  
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX  
ET RÉSOLU:**

D'indiquer à la CPTAQ que la demande d'aliénation du dossier 434338 est conforme au schéma d'aménagement, au document complémentaire et aux mesures de contrôle intérimaire.

**ADOPTÉ**

74-0222

### **NOMINATION DES MEMBRES AGRICULTEURS POUR LE COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE**

**CONSIDÉRANT** la liste des membres sélectionnés transmise par l'UPA le 25 janvier 2022;

**CONSIDÉRANT** les règles de constitution du comité consultatif agricole prévues à l'article 2.3 du règlement 03-0116;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR GREG VAUGHAN  
APPUYÉ PAR JEAN-YVES BOULIANNE  
ET RÉSOLU :**

De nommer madame Thérèse Ménard Monty à titre de représentante du groupe 1, monsieur Daniel Meunier à titre de représentant du groupe 2 et madame Rachel Mahannah à titre de représentante du groupe 3 afin de composer les « Membres agriculteurs » sur le comité consultatif agricole pour les deux prochaines années, soit 2022 et 2023.

**ADOPTÉ**

75-0222

### **NOMINATION D'UN TROISIÈME REPRÉSENTANT ET D'UN SUBSTITUT DANS LE CADRE DE LA COMMISSION CONJOINTE EN AMÉNAGEMENT DES MRC BROME-MISSISQUOI ET DE LA HAUTE-YAMASKA**

**IL EST PROPOSÉ PAR CAROLINE ROSETTI  
APPUYÉ PAR CLAUDE DUBOIS  
ET RÉSOLU:**

De confirmer la nomination de monsieur Daniel Tétreault, préfet suppléant, à titre de 3<sup>e</sup> représentant (membre additionnel) et de nommer madame Lucie Dagenais, mairesse de Frelighsburg, à titre de substitut sur la Commission conjointe en aménagement avec la MRC de La Haute-Yamaska, en plus du préfet et du maire de Bromont. Que les membres de la MRC Brome-Missisquoi siégeant à ces rencontres soient rémunérés en vertu de la réglementation en vigueur.

**ADOPTÉ**



N° de résolution  
ou annotation

76-0222

**Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**CERTIFICATS DE CONFORMITÉ**

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÉSOLUTION 2022-01-014 – VILLE DE SUTTON**

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Sutton a transmis à la MRC le 27 janvier la résolution 2022-01-014 en vertu du règlement numéro 220 sur les projets particuliers de construction, modification ou d'occupation d'immeuble;

**CONSIDÉRANT** que le règlement vise à retirer l'obligation d'appliquer un clin de bois comme revêtement extérieur sur deux bâtiments multilogements sur le lot 4 848 224, sis sur la rue Principale Sud;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE DIONNE-RAYMOND  
APPUYÉ PAR LUCIE DAGENAI  
ET RÉSOLU :**

De déclarer la résolution 2022-01-014 **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

D'autoriser le greffier à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard de ladite résolution.

**ADOPTÉ**

**CERTIFICATS DE CONFORMITÉ HORS COMITÉ CONSULTATIF D'AMÉNAGEMENT**

77-0222

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 153-22-21 MODIFIANT LE RÈGLEMENT  
DE ZONAGE 153 – MUNICIPALITÉ DE STANBRIDGE STATION**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Stanbridge Station a transmis à la MRC le 14 février le règlement 153-22-21 modifiant le règlement de zonage 153;

**CONSIDÉRANT** que le règlement vise à ajouter l'usage sablière et gravière dans la zone A-4;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR CAROLINE ROSETTI  
APPUYÉ PAR DANIEL TÉTREAU  
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 153-22-21 de la municipalité de Stanbridge Station **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

D'autoriser le greffier à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

**ADOPTÉ**

**RAPPORT DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU  
2 FÉVRIER 2022**

Monsieur Desmarais présente le rapport de la séance ordinaire du comité administratif, lequel s'est tenu le 2 février 2022.

78-0222

**DEMANDE DE DÉROGATION À LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT COMMUNE FLI/FLS**

**CONSIDÉRANT** qu'une demande de financement aux fonds FLI/FLS sera soumise au CIC le 14 février prochain dans le cadre d'un projet de fonds de roulement de 335 000 \$ par une entreprise sise à Cowansville dans lequel le ratio d'équité est inférieur à 15 % après projet;

**CONSIDÉRANT** que le FLS ne peut pas investir dans les entreprises dont le ratio d'équité est inférieur à 15 % après projet;



N° de résolution  
ou annotation

79-0222

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

**CONSIDÉRANT** que le FLI peut investir seul (sans le FLS) dans des entreprises dont l'équité est inférieure à 15 % après projet;

**CONSIDÉRANT** l'historique positif de l'entreprise avec le CLD ainsi que la recommandation positive d'investissement par la permanence du CLD pour un montant de 100 000 \$ du FLI et de 50 000 \$ du FLS;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD  
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID  
ET RÉSOLU :**

D'autoriser la demande de dérogation à la politique d'investissement commune FLI/FLS quant au ratio d'équité inférieur à 15 % et ainsi autoriser que le FLS puisse investir la somme de 50 000 \$ à ladite entreprise dans le cadre de son projet. La résolution est conditionnelle à l'acceptation du projet par le comité d'investissement commun et à l'acceptation de cette dérogation par FLS-FTQ.

**ADOPTÉ**

### **DEMANDE DE MODIFICATION À LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT COMMUNE FLI/FLS**

**CONSIDÉRANT** que le conseil de la MRC a résolu le 15 juin 2021 (rés. 254-0621) de demander au ministère de l'Économie et de l'innovation (MEI) que la limite supérieure au plafond prévu par la loi pour l'aide financière octroyée par la MRC à un même bénéficiaire à tout moment à l'intérieur d'une période de douze mois passe de 150 000 \$ à 250 000 \$;

**CONSIDÉRANT** que selon la politique d'investissement commune actuelle, le montant maximal des investissements effectués par le FLI à un même bénéficiaire est de 100 000 \$ à tout moment à l'intérieur de douze mois;

**CONSIDÉRANT** que le cadre d'intervention actuel avec le ministère de l'Économie et de l'innovation (MEI) nous permettrait plutôt un maximum de 150 000 \$;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX  
APPUYÉ PAR DANIEL TÉTREAULT  
ET RÉSOLU :**

D'autoriser la modification à la politique d'investissement commune et de faire passer le montant maximum investi par le FLI à un même bénéficiaire de 100 000 \$ à 150 000 \$ à tout moment à l'intérieur de 12 mois.

**ADOPTÉ**

### **AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 03-0222 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MRC BROME-MISSISQUOI**

Avis de motion est, par la présente donné avec dispense de lecture, par monsieur Robert Benoît, qu'à une prochaine séance de ce conseil, ordinaire ou extraordinaire, lui ou un(e) autre à sa place proposera l'adoption du *Règlement 03-0222 édictant le code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC Brome-Missisquoi*. Un projet de règlement est également présenté aux membres du conseil. Une copie dudit projet de règlement est mise à la disposition du public sur le site internet de la MRC.

### **DESSERTÉ DE LA SQ**

Ce sujet sera abordé à l'occasion d'un autre point de l'ordre du jour.



N° de résolution  
ou annotation

80-0222

**Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**COMPTE-RENDU VERBAL DU RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF POUR LES  
SERVICES DE SANTÉ DE BROME-MISSISQUOI DU 14 FÉVRIER 2022**

Monsieur Desmarais fait un compte-rendu verbal du rapport du comité consultatif pour les services de santé de Brome-Missisquoi, lequel s'est tenu le 14 février 2022.

**TRANSFERT DU TERRITOIRE DE BROMONT DANS LE RLS LA POMMERAIE POUR LES  
SERVICES DE SANTÉ**

**CONSIDÉRANT** la réception de la résolution 2022-02-042 adoptée par la Ville de Bromont, demandant la signature de l'arrêté ministériel confirmant le transfert de son territoire dans le RLS La Pommeraie;

**CONSIDÉRANT** que le conseil de la MRC Brome-Missisquoi appuie le transfert de la Ville de Bromont dans le RLS La Pommeraie depuis plusieurs années;

**CONSIDÉRANT** en effet qu'une résolution du conseil de la MRC appuyant le transfert du territoire de Bromont dans le RLS La Pommeraie a été adoptée, le 18 avril 2017 (résolution 146-0417);

**CONSIDÉRANT** que l'arrêté ministériel confirmant le transfert du territoire de Bromont dans le RLS La Pommeraie n'a pas encore été signé;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR CAROLINE ROSETTI  
APPUYÉ PAR DENIS VAILLANCOURT  
ET RÉSOLU :**

D'appuyer la Ville de Bromont et de demander la signature de l'arrêté ministériel confirmant le transfert du territoire de Bromont dans le RLS La Pommeraie.

De transmettre une copie de la présente résolution à monsieur Christian Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux, à madame Isabelle Charest, ministre et députée provinciale de Brome-Missisquoi ainsi qu'à la Ville de Bromont.

**ADOPTÉ**

81-0222

**CHANGEMENT DE NIVEAU DE SERVICE À LA VILLA DES RIVIÈRES À BEDFORD :  
DEMANDE D'UN MORATOIRE**

**CONSIDÉRANT** que La Villa des Rivières est une résidence gérée par l'Office d'habitation de Brome-Missisquoi située sur le territoire de la ville de Bedford et contenant trente unités locatives pour les aînés;

**CONSIDÉRANT** que cette résidence offre notamment des services de repas, d'assistance personnelle, d'aide domestique et de loisirs aux aînés qui y habitent;

**CONSIDÉRANT** qu'un changement de niveau de service est envisagé dû à un problème de main-d'œuvre, lequel ferait perdre plusieurs services offerts aux aînés de cette résidence;

**CONSIDÉRANT** qu'il est important de se mobiliser afin de préserver ces services essentiels pour les aînés de notre région qui y habitent et qui y habiteront;

**CONSIDÉRANT** que certains aînés devront déménager;

**CONSIDÉRANT** que les décisions de changement de service doivent être pris en faisant preuve d'humanité et de compassion;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE  
APPUYÉ PAR DENIS VAILLANCOURT  
ET RÉSOLU :**



N° de résolution  
ou annotation

82-0222

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

De demander un moratoire sur le changement de niveau de la résidence La Villa des Rivières à Bedford jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2023 et de demander à l'OHBM et aux autres parties concernées de trouver une solution pour maintenir le niveau de service et d'éviter le déménagement forcé d'aînés.

De transmettre une copie de la présente résolution aux municipalités locales de la MRC pour appui.

De transmettre une copie de la présente résolution à l'Office d'habitation de Brome-Missisquoi et à son président, monsieur Jean-Marc Savoie.

De transmettre également une copie de la présente résolution à madame Marguerite Blais, ministre responsable des Aînés et des Proches aidants, ainsi qu'à la ministre et députée de Brome-Missisquoi, madame Isabelle Charest.

**ADOPTÉ**

### RAPPORT DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE DU 27 JANVIER 2022

Monsieur Desmarais fait le compte-rendu verbal du rapport du comité de sécurité publique, lequel s'est tenu le 27 janvier 2022.

### PRÉSENCE POLICIÈRE DE LA SQ ET RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE POUR LES SERVICES POLICIERS

**CONSIDÉRANT** que le renouvellement des ententes entre le ministère de la Sécurité publique et les MRC pour les services policiers de la SQ est actuellement en négociation avec la FQM et l'UMQ;

**CONSIDÉRANT** que la dernière entente a été signée en 2007 pour la période 2007 à 2017;

**CONSIDÉRANT** la croissance de la population et des activités dans notre MRC depuis 15 ans;

**CONSIDÉRANT** l'augmentation grandissante des interventions policières liées aux problèmes de la santé mentale;

**CONSIDÉRANT** l'insatisfaction générale des municipalités quant à la présence policière sur notre territoire et aux délais d'intervention;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX  
APPUYÉ PAR CLAUDE DUBOIS  
ET RÉSOLU :**

De demander à la ministre de la Sécurité publique, madame Geneviève Guilbault, de réviser à la hausse le nombre de policiers, dont particulièrement des patrouilleurs, dans la prochaine entente à intervenir avec la MRC Brome-Missisquoi afin d'assurer une présence policière adéquate et des délais d'intervention adéquats.

D'envoyer copie de la présente au Commandant Cédric Brunelle, à la FQM, à l'UMQ et à la ministre et députée de Brome-Missisquoi, madame Isabelle Charest.

**ADOPTÉ**

### RAPPORTS D'ACTIVITÉS AOÛT-SEPTEMBRE ET OCTOBRE-NOVEMBRE

Monsieur Desmarais présente aux membres du conseil les rapports d'activités d'août-septembre et d'octobre-novembre de la Sûreté du Québec.



N° de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**COÛTS DES MUNICIPALITÉS POUR LES SERVICES DE LA  
SÛRETÉ DU QUÉBEC EN 2022**

Monsieur Desmarais présente un tableau faisant notamment état du coût des municipalités pour les services de la Sûreté du Québec en 2022 ainsi que les coûts des quatre années précédentes.

**AVANCEMENT DU PROJET DU NOUVEAU POSTE DE POLICE**

Monsieur Desmarais présente l'état d'avancement du projet de nouveau poste de police dans la municipalité de Dunham. Les travaux avancent bien.

83-0222

**PROJET DE PÔLE UNIVERSITAIRE À GRANBY : APPUI DE LA MRC**

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Granby souhaite l'implantation sur son territoire d'un pôle universitaire;

**CONSIDÉRANT** que le territoire de la MRC Brome-Missisquoi est notamment limitrophe au territoire de la MRC de La Haute-Yamaska, dont la Ville de Granby est partie;

**CONSIDÉRANT** que plus de 300 000 personnes vivent dans un rayon de 50 km de Granby;

**CONSIDÉRANT** que plusieurs industries implantées dans notre grande région requièrent de la main-d'œuvre de niveau universitaire;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE  
APPUYÉ PAR CLAUDE DUBOIS  
ET RÉSOLU :**

D'appuyer la démarche de la Ville de Granby d'implanter un pôle universitaire sur son territoire.

De transmettre une copie de la présente résolution à madame Julie Bourdon, mairesse de la Ville de Granby.

D'également transmettre une copie de la présente résolution au ministre responsable de la région de l'Estrie et ministre des Transports, monsieur François Bonnardel, à la ministre de l'Enseignement supérieur, madame Danielle McCann, ainsi qu'à madame Isabelle Charest, députée de Brome-Missisquoi, ministre déléguée à l'Éducation et ministre responsable de la Condition féminine.

**ADOPTÉ**

84-0222

**DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRES À AUTORISER PAR LE CONSEIL**

**IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE  
APPUYÉ PAR CAROLINE ROSETTI  
ET RÉSOLU :**

D'autoriser le paiement des dépenses suivantes en date du 15 février 2022, à savoir :

<u>Fournisseurs</u>	<u>Description</u>	<u>Montant</u>
RIGMRBM	Écocentre (janvier)	54 236,37 \$
Les Promenades de l'Estrie inc.	Ajustement au contrat 2021	36 112,94 \$
	<b>Total :</b>	<b>90 349,31 \$</b>

**ADOPTÉ**

*Je, greffier-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.*





N° de résolution  
ou annotation

85-0222

**Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**CALENDRIER DES RÉUNIONS DES COMITÉS DE LA MRC POUR LES MOIS  
DE FÉVRIER ET DE MARS 2022**

Monsieur Desmarais présente le calendrier des réunions des comités de la MRC pour les mois de février et de mars 2022.

**CORRESPONDANCE**

**CMQ : AUDIT DE CONFORMITÉ – TRANSMISSION DU RAPPORT FINANCIER**

À la demande de la CMQ, une copie d'une correspondance de cet organisme est transmise aux membres du conseil.

**UPAC : PRÉVENTION – SÉANCE DE SENSIBILISATION**

L'UPAC souhaite vérifier l'intérêt des municipalités de la MRC à la tenue d'une séance de sensibilisation commune au phénomène de la corruption.

**MUNICIPALITÉ DE FRELIGHSBURG –  
SOUTIEN AU PROJET DE CRÉATION DE NOUVELLES PLACES SUBVENTIONNÉES EN  
SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS À L'ENFANCE**

**CONSIDÉRANT** que dans le cadre de l'appel de projets en continu pour la création de nouvelles places subventionnées en services de garde éducatifs à l'enfance, le ministère de la Famille a informé la Municipalité de Frelighsburg que son projet de CPE de 30 places n'a pas été retenu, et ce, en dépit de la qualité du projet présenté et de l'avis favorable rendu par les membres du comité consultatif sur l'offre de services de garde éducatifs à l'enfance;

**CONSIDÉRANT** que cette décision est un dur coup pour notre MRC et plus particulièrement pour les municipalités du sud de la MRC (Frelighsburg, Dunham, Abercorn, Stanbridge East et Saint-Armand), dont les besoins à cet égard sont criants, en ce qu'elles ne sont desservies par aucun CPE;

**CONSIDÉRANT** l'importance de maintenir l'équilibre dans la répartition des places en service de garde;

**CONSIDÉRANT** l'importance de préserver et assurer des services de proximité, notamment dans le sud de la MRC et que dans ce contexte, de nouveaux projets doivent voir le jour;

**CONSIDÉRANT** que les efforts municipaux d'attractivité de jeunes familles doivent être soutenus par des engagements en matière de service de garde;

**CONSIDÉRANT** qu'un CPE supplémentaire dans le sud de la MRC soutiendrait lesdits efforts, notamment en matière de développement résidentiel;

**CONSIDÉRANT** que l'école de Frelighsburg a la capacité d'accueillir plus d'enfants;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE DIONNE-RAYMOND  
APPUYÉ PAR PIERRE JANECEK  
ET RÉSOLU :**

De soutenir le projet de CPE de 30 places de la municipalité de Frelighsburg.

De demander au ministre de la Famille d'utiliser les places non encore octroyées en Estrie pour permettre à la Municipalité de Frelighsburg de construire son CPE le plus rapidement possible.

De transmettre une copie de la présente résolution au ministre de la Famille, monsieur Mathieu Lacombe, à madame Isabelle Charest, ministre et députée de Brome-Missisquoi, ainsi qu'à la municipalité de Frelighsburg.

**ADOPTÉ**



N° de résolution  
ou annotation

86-0222

**Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**CMQ : AUDIENCES PUBLIQUES DE LA CMQ SUR LA DEMANDE DE CHANGEMENT DE  
NOM DE LA RÉGION ADMINISTRATIVE DE L'ESTRIE**

Monsieur Desmarais informe les membres du conseil de la tenue d'audiences publiques de la CMQ sur la demande de changement de nom de la région administrative de l'Estrie, en février et en mars.

**QUESTIONS DIVERSES**

Aucune question diverse n'est adressée à l'attention du conseil.

**DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Aucune nouvelle question n'a été reçue du public.

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**EST PROPOSÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

Que la séance soit levée.

**ADOPTÉ**

Patrick Melchior, préfet

David Legrand, greffier